

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa

P. J. : - 1 annexe
- 2 projets de délibération

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer des ajustements du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018, tant en dépenses qu'en recettes, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION D'EXPLOITATION			
Charges exceptionnelles	62 000 000	Produits des services	158 000 000
Virement à la section d'investissement	96 000 000		
Total	158 000 000	Total	158 000 000
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	79 007 100	Subvention d'investissement	- 10 500 00
		Emprunts	- 6 492 900
		Virement de la section d'exploitation	96 000 000
Total	79 007 100	Total	79 007 100

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

En section d'exploitation, il est proposé d'intégrer au budget des recettes complémentaires relatives à des droits de raccordements d'un montant de 158.000.000 F/CFP au chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses.

En contrepartie, il est proposé l'inscription d'un crédit d'un montant de 62.000.000 F/CFP au chapitre 67 - charges exceptionnelles pour opérer des dégrèvements portant sur des droits de raccordement pour des permis de construire modifiés.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'équipement

Sur le programme d'investissement, l'exécution plus rapide de certaines opérations par rapport à leur programmation initiale nécessite l'augmentation des crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2018, en diminuant ceux prévus en 2019. Il s'agit de :

- travaux d'assainissement de Magenta plage	: 64.507.100 F/CFP
- travaux mise en séparatif Val Plaisance nord	: 41.000.000 F/CFP
- travaux mise en séparatif Trianon	: 15.000.000 F/CFP
- travaux eaux usées	
rue de l'Alma-André Ballande- phase 2	: 10.000.000 F/CFP
- remplacement du réseau d'eaux usées rue Jules Garnier	: 8.000.000 F/CFP
- extension de la STEP Yahoué	: 2.500.000 F/CFP

A l'inverse, la révision de la programmation initiale et l'achèvement des opérations listées ci-dessous entraînent une diminution des crédits de paiement de l'exercice 2018 et une augmentation de ceux de 2019 :

- Travaux sur ouvrages d'assainissement	: - 50.000.000 F/CFP
- Participation au raccordement de la DITTT à la STEP James Cook	: - 12.000.000 F/CFP

Enfin, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme relative à la réalisation d'équipement d'assainissement d'un montant de 50.000.000 F/CFP, qui portera l'enveloppe financière de l'AP à 1.196.000.000 F/CFP. Cette augmentation permettra de financer les travaux d'assainissement dans le cadre du réaménagement de la route du Port Despointes.

Consécutivement aux ajustements d'opérations exposés ci-dessus, il convient de modifier les autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

• Recettes d'investissement

Il convient d'ajuster les recettes relatives à la participation de l'Etat et de la province Sud dans le cadre du contrat d'agglomération 2017-2021 en fonction de l'avancement des travaux, pour un montant de - 10.500.000 F/CFP.

2. EQUILIBRE

L'équilibre du budget annexe est assuré par une augmentation dans chacune des sections, du virement de 96.000.000 F/CFP et par une diminution des recettes d'emprunt à hauteur de 6.492.900 F/CFP.

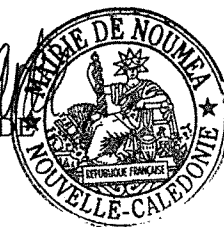
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa et d'approuver les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des deux projets de délibérations ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 10 juillet 2018

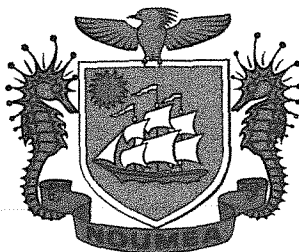
Le Maire,

Sonia LAGARDE



ANNEXE 1 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
NES relative à la décision modificative n°1 du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa

AP VOTEES		AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDIT DE PAIEMENT															RAF			
				CAN +	CP 2018			CP 2019			CP 2020			CP 2021								
N°AP	LIBELLE DE L'AP	OPERATION NATURE	AP VOTEES AVANT DM 1 2018		REVISION AP A LA DM 1 2018	AP VOTEES APRES DM 1 2018	REPORT 2018	BUDGET 2018	VAR CP 2018	CP 2018	CP PREVU 2019	VAR CP 2019	CP 2019	CP PREVU 2020	VAR CP 2020	CP 2020	CP PREVU 2021	VAR CP 2021	CP 2021	ANCIEN RAF	VAR RAF	NOUVEAU RAF
			3 484 245 000	50 000 000	3 534 245 000	694 481 844	86 335 697	489 844 037	79 907 100	549 851 737	489 344 086	18 333 905	904 081 430	533 000 000	80 000 000	733 000 000	489 344 086	0	489 344 086	1 996 747	12 000 000	13 096 747
61-2013-2 : REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA-PLAGE (6112Z13)			317 000 000	0	317 000 000	179 372 044	9 693 882	63 693 082	64 507 100	128 200 982	73 000 000	-64 507 100	8 482 900	0	0	0	0	0	0	934 074	0	934 074
61-2013-6 : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA VALLEE DU TR 2 A LA STEP J. COOK (6116Z13) dont sur budget assainissement			251 695 000	0	251 695 000	237 681 063	13 627 961	13 768 961	-12 000 000	1 768 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 956	12 000 000	12 044 956
61-2015-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015 (6101Z15A)			1 332 550 000	0	1 332 550 000	330 506 044	48 257 893	237 755 893	-50 000 000	187 755 893	369 095 500	50 000 000	419 095 500	332 000 000	0	332 000 000	55 000 000	0	55 000 000	111 763	0	111 763
61-2017-3 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1 (6101Z17A)			1 146 000 000	50 000 000	1 196 000 000	2 156 156	8 843 842	140 843 842	74 000 000	214 843 842	282 000 000	36 000 000	318 000 000	301 000 000	-60 000 000	241 000 000	420 000 000	0	420 000 000	0	0	0
61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ (6124Z17)			417 000 000	0	417 000 000	2 217 881	5 782 119	13 782 119	2 500 000	16 282 119	161 000 000	-2 500 000	158 500 000	220 000 000	0	220 000 000	20 000 000	0	20 000 000	0	0	0



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 23.07.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 25.07.2018	M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
		Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 35	Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (15 procurations)	: 50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
		Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 620
portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUIL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 12 mars 2018 n° 2018/184 relative au budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville pour l'exercice 2018 et n° 2018/185 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/465 du 12 juin 2018 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte administratif 2017 du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/470 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/154 du 10 juillet 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 17 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa telle que récapitulée dans les tableaux ci-dessous :

En section d'exploitation

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
67	673	811	62 000 000	70	706121	811	158 000 000
TOTAL CHAPITRE 67			62 000 000	TOTAL CHAPITRE 70			158 000 000
023	023	01	96 000 000				
TOTAL CHAPITRE 023			96 000 000				
TOTAL DES DEPENSES :			158 000 000	TOTAL DES RECETTES :			158 000 000

En section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
6101	2315	811	24 000 000	13	13111	811	-2 300 000
TOTAL CHAPITRE 6101			24 000 000		1313	811	-8 200 000
6112	2315	811	64 507 100	TOTAL CHAPITRE 13			-10 500 000
TOTAL CHAPITRE 6112			64 507 100	16	1641	811	-6 492 900
6116	238	811	-12 000 000	TOTAL CHAPITRE 16			-6 492 900
TOTAL CHAPITRE 6116			-12 000 000	021	021	01	96 000 000
6124	2315	811	2 500 000	TOTAL CHAPITRE 021			96 000 000
TOTAL CHAPITRE 6124			2 500 000				
TOTAL DES DEPENSES :			79 007 100	TOTAL DES RECETTES :			79 007 100

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

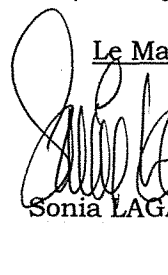
ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 JUL. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 2 AOUT 2018

Le Maire

 Sonia LAGARDE


DESTINATAIRES :

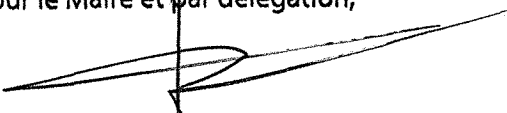
SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 D.F. (dont T.P.S.) - 2
 AFFICHAGE - 1

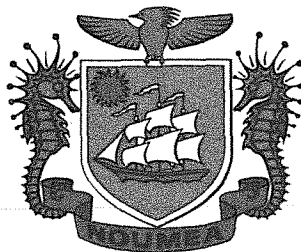


Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
 au Commissaire Délégué
 et notifié
 et / ou publié le - 3 AOUT 2018
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


 Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 23.07.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 25.07.2018	M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
Nombre de présents	:	35	Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
			Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (15 procurations)	:	50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 12 mars 2018 n° 2018/184 relative au budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville pour l'exercice 2018 et n° 2018/185 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/465 du 12 juin 2018 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte administratif 2017 du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/499 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/154 du 10 juillet 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 10 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 2018	ANTERIEUR	CREDIT DE PAIEMENT				RAF
			CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
	3 514 245 000	694 481 644	548 851 797	904 088 400	793 000 000	495 000 000	1 045 837
61-2013-2 : REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA PLAGE	317 000 000	179 372 044	128 200 982	8 492 900	0	0	934 074
61-2013-6 : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA VALLEE DU TIR 2 A LA STEP J. COOK	251 695 000	237 881 083	1 768 961	0	0	0	12 044 956
dont sur budget assainissement		172 148 717	1 768 961	0	0	0	
61-2015-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015	1 332 550 000	338 586 844	187 755 893	419 095 500	332 000 000	55 000 000	111 763
61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	1 196 000 000	2 156 158	214 843 842	318 000 000	241 000 000	420 000 000	0
61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	417 000 000	2 217 881	16 282 119	158 500 000	220 000 000	20 000 000	0

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 JUL. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 2 AOUT 2018

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE
Sonia LAGARDE


Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
au Commissaire Délégué

et notifié le
et / ~~publié~~ le - 3 AOUT 2018
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ